

Table ronde "Le soldat en opération"

Dominique Efros

▶ **To cite this version:**

Dominique Efros. Table ronde "Le soldat en opération". Cycle d'enseignement "L'environnement juridique et sociologique de la Défense", Collège Interarmées de Défense, Jan 2001, Paris, France. hal-01294100

HAL Id: hal-01294100
https://amu.hal.science/hal-01294100

Submitted on 27 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Collège Interarmées de Défense, Ecole militaire, Paris

Cycle d'enseignement "L'environnement juridique et sociologique de la Défense".

Table ronde du 5 janvier 2001 : "Le soldat en opération".

2 conférenciers :

- Général De La Presle (Armée de terre, Etat Major de la FORPRONU en 1993)
- Dominique Efros (Université de Provence, Activité d'une compagnie de combat en Bosnie en 1995)

Exposé Dominique Efros

Avant toute chose, j'aimerais vous dire combien je suis honorée d'être reçue aujourd'hui dans cette institution, en présence du Général de La Presle. J'espère que ma modeste contribution permettra d'ouvrir un débat intéressant. Je ne suis pas spécialiste des questions militaires ou des questions de relations internationales, mais comme il vient d'être dit, de l'analyse du travail. Et c'est précisément pour cette compétence que la DGA a retenu notre proposition de recherche en 1994 et qu'à partir de juin 95, nous avons pu travailler avec l'état-major et les unités opérationnelles d'un bataillon, mandaté par l'ONU pour assurer une mission d'interposition de 4 mois durant l'hiver 95-96, sur le mont Igman en Bosnie.

Quand je dis "nous", il s'agit du laboratoire de recherche à Aix-en-Provence mais aussi plus particulièrement de Nicole Fouilleul avec qui j'ai vécu cette "aventure de recherche", depuis la montée en puissance du bataillon, aux trois semaines du camp de cohésion à Canjuers, jusqu'aux trois séjours d'une dizaine de jours sur le mont Igman qui nous ont permis d'observer l'activité de travail dans trois groupes de combat différents.

Bien sûr on ne peut pas généraliser à toute OMP (opération de maintien de la paix) les réflexions que nous avons développées à partir de l'analyse de ces situations de travail singulières mais l'examen de certains faits ou problèmes auxquels s'est trouvé confronté le bataillon peut permettre de dégager des questions générales sur ces "opérations de paix" qui constituent désormais, pour reprendre les mots de Paul Ivan de Saint Germain « l'essentiel de la raison d'être des forces armées ». La comparaison avec d'autres OMP, ou plus largement avec d'autres OPEX (opération extérieure), dont la plupart d'entre vous ont déjà eu l'expérience, confirmera, infirmera ou nuancera le caractère récurrent de certaines questions.

Les évènements que je vais évoquer concernent un bataillon d'infanterie, infanterie qui tient une place centrale au sein des forces terrestres dans ce genre d'engagements, il suffit de se reporter aux chiffres que rappelle le général Monchal en 96 : "les contingents terrestres représentent communément jusqu'à 90% des effectifs déployés dans un théâtre". Cependant la crédibilité militaire de la force déployée dépend aussi de la qualité du soutien et de la logistique ainsi que de la qualité de la coopération interarmes qui supposent elles-mêmes une certaine connaissance du travail des fantassins.

Vu le temps dont nous disposons, je vais me limiter à l'introduction de quelques questions, je ne pourrais pas évoquer tous nos résultats de recherche et je vous renvoie pour cela à la publication qu'en a faite le C2SD (Centre d'études en sciences sociales de la défense).

Pour aborder ces questions, il faut tout de même faire un bref historique du conflit en Bosnie-Herzégovine et de l'action de l'ONU.

La guerre civile en ex-Yougoslavie a commencé en 1991 avec la proclamation d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. La première résolution du conseil de sécurité de l'ONU date du mois de septembre pour décréter l'embargo sur les armes à destination de la Yougoslavie. En décembre 91, à la demande de la CEE, l'ONU commence à intervenir de façon modeste dans le conflit en envoyant 20 observateurs en Croatie. En mars 92, la FORPRONU est créée pour veiller à la démilitarisation des « zones protégées » nouvellement créées et pour assurer la protection des convois humanitaires, 14 000 casques bleus sont envoyés en Croatie.

En avril 92, la reconnaissance de l'indépendance de la Bosnie par la CEE marque le début de la guerre dans cette autre république, le début du siège de Sarajevo, les premiers bombardements du centre-ville et l'apparition des snipers. En juin, 1000 hommes y sont envoyés pour protéger l'aéroport et permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. En septembre une nouvelle résolution autorise le déploiement de 8500 casques bleus supplémentaires pour sécuriser les activités du HCR et du CICR. Pour essayer de dissuader les forces serbes de bombarder la Bosnie, une autre résolution interdit son survol aérien. En décembre 92, le Conseil de sécurité de l'ONU autorise un déploiement préventif en Macédoine. En mai 93, ce sont 7600 autres casques bleus, sur les 35 000 demandés, qui seront acheminés en Bosnie pour y protéger les 6 zones de sécurité qui viennent d'être créées.

Cette résolution 743 de mai 93 précise aussi pour la première fois que la FORPRONU disposera du soutien aérien de l'OTAN. A ce moment là, l'objectif est, je cite, de « créer les conditions de paix et de sécurité qu'exige la négociation d'un règlement d'ensemble de la crise yougoslave ».

Quels sont les traits marquants de cette OMP ?

Pour l'ONU, les opérations en ex-Yougoslavie ont atteint une ampleur inégalée jusqu'alors pour une OMP ; le nombre de soldats de la paix présents simultanément n'a sans cessé d'augmenter pour atteindre 70 000 en 96, c'est du reste l'opération la plus couteuse de toute son histoire (cf. Pierre Hassner, p. 103).

Pour les militaires des différents contingents, ils se sont retrouvés dans la situation paradoxale de devoir maintenir une paix qui n'existait pas. Les « conditions de paix et de sécurité » nécessaires à la conduite de négociations n'ont jamais pu être réunies par manque de moyens et absence de détermination politique.

Entre 93 et 94, les différents plans de paix proposés n'ont pas abouti. Durant l'été 93, seule la menace de bombardements de l'OTAN a réussi a arrêter l'offensive serbe sur le mont Igman, au sud de Sarajevo. En février 94, après le bombardement du marché de Sarajevo, l'OTAN lance un ultimatum, les armes lourdes doivent être mises sous contrôle de la FORPRONU, les belligérants obtempèrent mais, toujours en février, 4 avions serbes qui bombardaient des cibles bosniaques sont abattus par des avions américains de l'OTAN. Durant l'été 94, les combats se sont poursuivis autour de Sarajevo, l'évacuation des forces de l'ONU a même été envisagée. D'autres frappes de l'OTAN auront lieu dans le nord de la Bosnie en novembre 94, elles provoqueront la multiplication des attaques directes contre la FORPRONU, qui aux yeux des serbes n'est plus neutre. Au printemps 95, des bombardements serbes touchent à nouveau un faubourg de Sarajevo, et l'OTAN procède à nouveau à des raids aériens pour arrêter les serbes qui riposteront en bombardant 5 des 6 zones de sécurité et en prenant plus de 200 casques bleus en otages.

Un véritable tournant est pris, avec une volonté affichée d'imposer par la force si nécessaire la cessation des hostilités. L'envoi d'une force de réaction rapide franco-britannique pour procéder à des tirs d'artillerie sur le mont Igman, les raids aériens de l'OTAN durant l'été, aboutiront aux pourparlers de paix de Dayton du 1er au 20 novembre, et à la signature de l'accord cadre par toutes les parties concernées à Paris le 14 décembre 95.

Au bout du compte, ces opérations auront également été couteuses en vies humaines pour les forces françaises puisque depuis le début 91, 72 militaires sont morts et plus de 650 ont été blessés, d'après le CDES en novembre 2000, bilan auquel il faut ajouter les diverses psychopathologies que certains individus ont développées, car comme le remarque Alain Joxe, l'armée de terre à participé à 49 opérations de ce style entre 1990 et 2000 mais la Bosnie reste l'expérience la plus traumatique (Perspectives Stratégiques, juillet 2000).

En ce qui concerne l'OTAN, ce sera la première fois qu'elle opèrera en dehors de sa zone habituelle, et ce sera aussi la première fois que la France participera à son action.

En l'an 2000, il reste encore 20 000 soldats de l'OTAN en Bosnie, dont environ 3000 français dans la Division Multinationale du Sud Est.

Ces rappels étant fait, nous pouvons aborder la première de nos quatre séries de questions.

Les opérations en ex-Yougoslavie se sont donc déroulées jusqu'à septembre 95 dans un contexte de guerre ouverte et le qualificatif d'OMP est finalement impropre puisqu'il était impossible de maintenir une paix qui n'existait pas. Les hésitations sur la conduite à tenir sont visibles dans le nombre impressionnant de résolutions émanant de l'ONU. En fait le mandat de la force d'intervention s'est constitué par phases successives, tout d'abord dans un objectif de protection des populations (FORPRONU de 92 à décembre 95), puis avec l'idée d'imposer la paix par la vérification de la mise

en oeuvre des accords (IFOR de déc 95 à déc 96), et enfin dans un objectif de stabilisation du pays (SFOR). Concrètement, de 92 à 95, cet « empilement » de résolutions a conduit à une certaine confusion au niveau des objectifs que les militaires devaient atteindre, à une absence de directives claires, et cet état de fait a nécessité une certaine adaptation sur le terrain.

La création du Batinf 5 dont nous avons suivi le 5ième mandat est un bon exemple de cette adaptation supposant prise de décision. Pour protéger la zone de sécurité de Sarajevo, pilonnée depuis les hauteurs, et suite à l'obus tombé sur le marché qui avait fait 68 morts et 200 blessés en février 94, les armes lourdes ont été interdites dans un rayon de 20 km autour de la ville. Les troupes françaises du Batinf 4, chargées de l'interposition sur la "ligne de confrontation" qui existait à l'intérieur de Sarajevo, ont eu pour mission d'élargir leur secteur d'intervention hors de Sarajevo vers le mont Igman pour contrôler les mouvements des armes lourdes mais aussi et surtout pour empêcher l'encerclement de la ville par les forces serbes et maintenir ainsi "un cordon ombilical". En avril 94, la résolution de l'ONU créant le Batinf 5 pour s'interposer sur le mont Igman a donc en quelque sorte entériné ce déploiement qui avait déjà commencé à l'initiative du commandement militaire.

On voit donc que le problème classique du conflit de compétence entre pouvoir civil et autorité militaire est aussi présent dans ce genre d'opérations, que la définition du conflit et de la stratégie à suivre ne précède pas toujours la définition des tâches et des missions et que même dans le cas du conflit en ex-Yougoslavie, c'est plutôt la définition de la tâche et des missions, donc le niveau de l'opératique, qui a amené une redéfinition de la stratégie. Le texte des accords de paix précise d'ailleurs que ce sera de la responsabilité du commandant de l'IFOR d'interpréter l'accord en ce qui concerne les aspects militaires du règlement de paix (Article 12 de l'accord cadre).

Cela pose donc une question centrale : quelle est la nature des rapports entre les aspects politico-diplomatiques et les aspects militaires dans le règlement d'un conflit de ce genre ? Et surtout, de quelle marge de manœuvre dispose le militaire dans l'interprétation et dans les choix opérationnels à faire pour mener à bien sa mission ? Ces questions seront abordées plus largement par le Général.

Il reste que, de manière générale, dans toute situation de travail, il y a toujours une part d'invention, même mineure, tout simplement parce que la réalisation concrète d'un travail pose toujours des problèmes qui n'avaient pas été prévus ou que plus simplement la pratique permet de développer une connaissance plus opératoire du travail à réaliser.

Dans ces situations d'intervention on peut penser que d'une part, l'initiative des militaires est plus grande car nécessitée par le flou des objectifs issus de divers compromis politiques mais que d'autre part, l'action est aussi plus contrainte par de multiples influences extérieures, par les organisations qui oeuvrent sur le même terrain, par les autorités locales, par les médias qu'il faut prendre en compte.

Une deuxième série de questions peut être posée relative aux rapports entre militaires des « opérations de paix » et belligérants.

A titre indicatif, l'énumération des différents « types de personnels à fonction militaire » pouvant être considérés comme forces combattantes et que l'on trouve dans l'article 2 des accords (Annexe 1 A sur les aspects militaires du règlement de paix) est très éclairante. Il peut s'agir de groupes civils armés, d'éléments de la garde nationale, de forces militaires de réserve, d'éléments de la police militaire ou de la police spéciale du ministère de l'intérieur, auxquels il faut ajouter les forces étrangères présentes en Bosnie : conseillers individuels, combattants de la liberté, instructeurs, volontaires et personnels des Etats voisins ou autres.

Concrètement cela signifie qu'il se pose un problème d'identification et de recensement des belligérants. Identification car pour le Batinf 5 sur Igman, bien souvent les belligérants ne portaient pas d'uniformes et se déplaçaient dans des véhicules civils et recensement car à l'arrivée du Batinf 5 en novembre 95, les effectifs en présence n'étaient pas connus. Le point de situation de décembre précise que le volume des brigades serbes et bosniaques disposées dans la zone sous contrôle du bataillon est en grande partie indéterminé. La tactique onusienne consistant à afficher une présence et à être témoin des évènements n'avait pas permis de faire des patrouilles de reconnaissance, ce que permettra par contre le transfert d'autorité de l'ONU à l'OTAN le 19 décembre. En janvier les diverses brigades étaient localisées ainsi que certains lieux de regroupements de matériels majeurs ; il aura fallu consacrer un mois un mois à l'effort de renseignement pour évaluer l'ampleur de la tâche à venir, c'est-à-dire la démilitarisation et le retrait des forces armées hors d'une zone de séparation de 2 km de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu agréée.

Non seulement évaluer les effectifs mais aussi prendre contact avec tous les chefs locaux. Le point de décembre précisait déjà que sur les six brigades serbes et bosniaques opérant dans le secteur, les relations étaient cordiales avec deux d'entre elles, inexistantes avec une autre et dures avec les trois dernières. Les relations avec les chefs de guerre locaux ont donc été variables selon les secteurs. L'opsorder (ordre d'opérations) de décembre évoque un certain major X, s'apparentant davantage « à un chef de bande » qu'à un chef militaire, avec qui les relations ont été probablement difficiles à établir mais incontournables puisqu'il s'agissait, en vertu des accords, de négocier avec lui un calendrier pour le retrait de son unité.

A travers les problèmes de repérage et de négociations avec les belligérants, c'est toute la question du positionnement de la force d'interposition en plein milieu d'un conflit qui est posée. Puisque ces opérations se caractérisent par l'imbrication et le contact avec les population civiles et les belligérants, comment agir sans favoriser une partie ou l'autre et avant tout est-ce possible ? Un casque

bleu peut-il éviter d'être un otage, un complice ou un ennemi dès lors qu'il est soldat de la paix dans un pays en guerre ? (cf M. C. Smouts). Et pourtant, que signifie « faire de l'humanitaire » ? Comme le disait le chef ops du Bat 5, n'est-ce pas aussi « faire en sorte qu'ils arrêtent de se battre » ?

Le Batinf 5 n'a passé que peu de temps sous la bannière de l'ONU, la signature des accords et le transfert d'autorité pour les faire appliquer ont transformé le libellé de ses missions dans un sens plus militaire, l'idée d'interposition a pris corps, il fallait contrôler le marquage des lignes sur le territoire, contacter les autorités locales, soutenir les déplacements des organisations humanitaires, assurer la sécurité des mouvements de la population civile, surveiller la dépollution et contrôler la destruction des obstacles, ce qui signifiait le plus souvent le faire soi-même. Donc trois semaines après son arrivée, le Batinf 5 est passé à des missions dynamiques de démilitarisation de zone. Mais comment préparer les cadres de contact à devenir des diplomates et à négocier sans pouvoir faire aucune concession ? Comment préparer les unités de base à des responsabilités politico-tactiques ?

Continuons à nous rapprocher de l'activité concrète en situation réelle en développant une troisième série de questions sur la réalisation même des activités au cours du mandat, mais auparavant il faut dire quelques mots sur le Batinf 5 et son dispositif sur Igman.

C'est le 13ième Bataillon de chasseurs alpins de Chambéry en Savoie qui a constitué le corps ossature du Batinf 5, 5^{ième} mandat. En mars 95, le 13 BCA était encore un régiment d'appelés, ce qui explique la caractéristique majeure du batinf 5 : sa très grande hétérogénéité. Pour réunir les effectifs nécessaires, il a fallu faire appel au volontariat des appelés alors même qu'en Bosnie, 200 casques bleus venaient d'être pris en otage. Pour compléter ses effectifs, le futur bataillon a donc accueilli des éléments en provenance d'autres régiments appartenant comme lui à la 27^{ième} division de montagne de Grenoble. Au total, 29 formations différentes ont participé à la constitution du batinf pour se répartir dans 5 compagnies : l'UCL (unité de commandement et de logistique), un escadron équipé de chars Sagaie, une compagnie du Génie et deux compagnies de chasseurs.

Cette hétérogénéité des effectifs s'est aussi concrétisée par des différences importantes dans le niveau d'instruction des chasseurs, certains n'ayant été incorporés dans l'armée qu'au mois d'août, tous n'ayant pas été formés par les mêmes chefs. Le séminaire des grands subordonnés organisé à la fin du mois de juin par le chef de corps avait pour objectif de recueillir les besoins, de planifier les phases de la préparation, de coordonner les divers responsables de ce futur bataillon qui ne se connaissaient pas encore, mais il ne pouvait pallier au fait que certaines sections n'ont eu leurs effectifs au complet qu'au mois d'août pour un départ en novembre.

Quant à la particularité de ce 5^{ième} mandat sur Igman, elle a été résumée unanimement par l'expression « un mandat de nomades ».

A l'arrivée en novembre, le dispositif tactique du bataillon caractérisé par une grande dispersion de ses composantes reflète bien la logique onusienne de présence : il ne s'agit pas d'occuper un terrain mais d'être présent sur certains points jugés importants au regard de leur positionnement géographique. En fait, selon les normes tactiques habituelles et vu l'étendue de la zone, il aurait fallu 2000 hommes et non seulement 900.

Le Batinf 5 à l'arrivée occupait donc 15 emprises, essentiellement le long d'axes routiers, imbriqués dans les dispositifs des belligérants, souvent isolés. Les deux compagnies de combat avaient été positionnées de part et d'autre de l'ancienne ligne de confrontation, la première en territoire bosniaque, la seconde en territoire serbe.

Mandat de nomades donc car il a fallu réadapter le dispositif pour pouvoir remplir les missions que supposaient la mise en application des accords. Dès l'arrivée, le PC et l'UCL ont déménagé de Sarajevo à Igman en prévision de la difficulté des déplacements lorsque l'hiver serait là. Jusqu'à fin décembre, l'UCL a donc eu des difficultés pour approvisionner les autres unités qui étaient elles-mêmes en pleine installation et qui devaient également procéder à de multiples aménagements de leurs postes en prévision de l'hiver.

Pour ne se baser que sur la première compagnie de combat que nous avons suivie, elle occupait six lieux à l'arrivée mais a procédé à un resserrement de son dispositif entre fin décembre et la première semaine de janvier afin de n'occuper que quatre lieux et disposer ainsi d'une plus grande mobilité et d'une plus grande disponibilité de ses effectifs. Car en effet, plus le nombre de positions à entretenir, à approvisionner, à garder, diminue et plus le nombre de chasseurs utilisés pour des missions dynamiques hors du poste augmente.

Enfin, début février, la dissolution du batinf 5 est annoncée, il n'y aura pas de relève sur Igman, toute activité opérationnelle devra cesser au 28 février et les derniers éléments du bataillon rentreront en France le 15 mars. Là encore, il faudra procéder à de nouveaux déménagements en prévision du départ, la première compagnie sera regroupée sur 2 sites.

Tout au long de ce mandat, qui n'a finalement duré que trois mois et demi, les évènements politiques, signature des accords et arrivée de troupes américaines entrainant un remaniement de l'ensemble de la force internationale sur le territoire bosniaque, ont influé directement sur la définition des missions et sur l'espace d'action du Batinf. Au niveau de l'activité quotidienne des chasseurs, cela s'est traduit par un rythme de travail soutenu et par une grande irrégularité dans ce rythme puisqu'il fallait conjuguer différentes temporalités : celle de la garde organisée sur 24, 48 ou 72 heures et celle des patrouilles qui étaient organisées sur une journée de 9 à 10 heures, parfois sur deux jours de suite, exceptionnellement sur trois.

La priorité a été donnée aux activités à proprement parler militaires (contrôle de zone) sur les activités que nous avons appelées « activités domestiques » (aménagement des postes, activités liées aux déménagements, entretien du camp, approvisionnements divers, gestion des stocks alimentaires,

tenue d'un foyer etc.) qui elles-mêmes ont été jugées prioritaires sur les activités personnelles (lessive, courrier, détente).

Tout ceci pose la question de la contradiction entre s'installer pour durer, ce qui est aussi finalement une mission militaire et ne faire que le minimum en matière d'infrastructure pour avoir plus de temps à consacrer aux missions prévues par les accords de paix. Quel équilibre trouver dans la multitude des activités à réaliser ? Quels critères adopter pour définir les priorités ? Comment économiser les forces humaines ? Et là aussi quelle marge de manoeuvre le PC du bataillon peut-il laisser aux chefs d'unités ? Les prérogatives des différents échelons opérationnels n'ont-elles pas tendance à s'étendre avec la dispersion des unités ?
N'a-t'on pas parlé d'un « mandat de lieutenants » ?

Enfin et pour terminer je voudrais évoquer rapidement une quatrième série de questions liées à l'usage de la force dans ce genre d'intervention.

Une des caractéristiques majeures de ce genre d'opérations, c'est qu'en théorie la victoire consiste justement à éviter tout combat. Les règles d'engagement, qui donnent des consignes précises sur la préparation et l'utilisation des armes, ont pour principe central « l'usage d'une force minimum et proportionnée ». Seul est autorisé, je cite : « le degré minimum de force qui est nécessaire, raisonnable et légitime dans de telles circonstances ». Il existe 7 règles d'engagement relatives au maniement et à l'utilisation des armes, chaque règle comportait 2 options en fonction de la tension du moment. Par exemple, en situation « normale », le port d'armes est autorisé, les armes sont approvisionnées mais le soldat ne peut répondre directement à des actions hostiles, il doit d'abord « avertir l'agresseur de l'intention d'employer la force et montrer sa détermination par des moyens appropriés ». Les tirs de semonce sont autorisés. En fait, l'ouverture du feu sans sommations n'est possible « qu'en cas de légitime défense et si l'attaque est si soudaine qu'un temps de réflexion pourrait entrainer la mort ».

Cette question de l'usage de la force minimum a tracassé plus d'un chasseur. Comment décider qu'une situation n'est pas assez dangereuse ou qu'un belligérant ne semble pas vraiment agressif pour prendre le temps de faire les sommations ? Prenons le cas d'une intrusion sur un poste isolé. Comment deviner que l'objectif de l'intrusion n'est que le vol de nourriture ou de bidons de gazole et non une attaque ? Et même dans le cas d'une simple tentative de vol, comment être sûr que l'intrus surpris ne va pas réagir violemment ? Le fait que les belligérants soient en habits civils ajoute encore à la confusion possible sur l'estimation de la menace.

Cette question n'est pas anodine car dans ce genre de situations, un accrochage avec l'un des belligérants peut avoir une importance fondamentale, il peut par exemple servir de prétexte au déclenchement d'hostilités envers la force d'interposition. Certains nous ont répondu que cette question n'a surgi qu'en présence d'appelés qui raisonneraient de façon binaire, étant exempts de tout

« feeling » acquis par l'expérience. Reste que la tâche s'est avérée délicate et qu'il a fallu surveiller les réactions des belligérants comme « du lait sur le feu », selon l'expression du chef Ops.

De façon plus large ces problèmes d'usage de la force réinterrogent les modes d'action adoptés (MA). Par opposition aux MA guerre, les MA crise seraient plus appropriés aux situations en OMP. Prenons un exemple concret : le procédé de la patrouille à pied. Dans le MA de guerre, le procédé tourne autour de la discrétion qui garantit un minimum de sécurité dans l'exécution de la mission. Dans le MA de crise, il faudra au contraire se montrer lors de la progression sur le terrain, afficher sa présence pour qu'il n'y ait pas de confusion sur les intentions. Au bout du compte des procédés de guerre ont été utilisés mais toujours réadaptés à la situation.

De là découlent une série de questions : ces deux MA sont-ils « deux applications différentes de la même action », c'est-à-dire du combat, ou bien est-ce la nature même de l'action qui diffère ? Plus concrètement et la question s'est posée aussi pour les sergents engagés : faut-il s'entrainer pour combattre alors que finalement, en situation il faudra désapprendre les actes réflexes ? Si le principe de « qui peut plus peut moins » est la garantie que le soldat saura se défendre et combattre si nécessaire, ne faut-il pas également développer, y compris chez les militaires du rang, une capacité à comprendre la situation, une capacité qui pourrait s'appeler « intelligence des situations » ? Car finalement dans ces situations, si les attributs traditionnels, comme le combat, ne s'effacent pas, les savoir-faire à maitriser sont plus larges, et surtout la capacité à changer très rapidement de type d'action et de comportement est primordiale. Mais que cela signifie-t-il concrètement en termes d'instruction et de formation ?

Je vous remercie de votre attention et je cède la parole au général.